

ORGANISATION DES IFSI D'ILE-DE-FRANCE POUR LA FORMATION DES MEDECINS A DIPLOME ETRANGER

• RAPPEL DES TEXTES

Les médecins à diplômes étrangers qui souhaitent obtenir leur diplôme d'Etat d'infirmier français bénéficient d'une dispense de scolarité.

ARRETE DU 31 JUILLET 2009 RELATIF AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER

L'Article 34

Sont autorisées à se présenter au jury du diplôme d'Etat d'infirmier prévu à l'article 62, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les médecins remplissant les conditions suivantes :

- 1° Etre titulaire d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine ;
- 2° Avoir réalisé et validé les unités d'enseignement UE 3.1.S1 et UE 3.1.S2 « Raisonement et démarche clinique infirmière » ;
- 3° Avoir réalisé un stage à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 10 semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II ;
- 4° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

ATTENTION INFORMATION IMPORTANTE

Les modalités décrites dans l'article ci-dessus ne pourront s'appliquer qu'à partir de l'année scolaire 2011/2012 soit pour le diplôme d'Etat de juillet 2012. En attendant, les modalités de l'Arrêté du 06/09/2001 s'appliquent, avec une formation de 2 semaines portant sur la démarche de soins et un stage de soins infirmiers de 2 mois à effectuer.

• ORGANISATION DES Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Les principes :

- S'adresser à l'IFSI de votre département d'exercice, si vous travaillez en tant que professionnel de la santé. Si vous ne travaillez pas, s'adresser à l'IFSI de votre domicile.

- Dans certains départements les IFSI se regroupent pour cette formation :

- Pour l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, contacter l'IFSI A PARE
- Pour Paris : IFSI St JOSEPH ou la Croix Rouge Française
- Département 77 : IFSI de LAGNY ou de FONTAINEBLEAU
- Département 78 : IFSI de la MGEN M Rivière
- Département 91 : Contactez les IFSI du département
- Département 92 : IFSI de NANTERRE ou de LEVALLOIS PERRET
- Département 93 : Contactez les IFSI du département
- Département 94 : IFSI d'ESQUIROL à Saint Maurice et autres IFSI
- Département 95 : Tous les IFSI du département

VOUS TROUVEREZ LES COORDONNEES DES IFSI DANS LA RUBRIQUE ECOLES DE NOTRE SITE.